



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b></p> <p><b>Sous-direction de la santé et de la protection animales</b></p> <p><b>Bureau protection animale</b></p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Philippe BRIE Tél. : 01 49 55 84 76 Réf. interne : PSA-4/LB</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGAL/SDSPA/N2003-8140</b></p> <p><b>Date : 07 AOUT 2003</b></p> <p>Classement : 32513</p>
--	---

Le Ministre de l'agriculture,  
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales  
à

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace :

Date limite de réponse :

📄 Nombre d'annexe : 1

Degré et période de confidentialité : Tous publics

**Objet : Envoi de prélèvements sur chauves-souris pour le diagnostic rage : formulaire de commémoratifs .**

**Bases juridiques : Note de service DGAL/SDSPA/N 96/N° 8173 du 29 juillet 1996,**

**Note de service DGAL/SDSPA/N° 2000-8103 du 9 août 2000,**

**Note de service DGAL/SDSPA/N° 2001-8118 du 2 août 2001.**

**MOTS-CLES : rage, chiroptères, prélèvement, commémoratif, analyse**

**Résumé :**

La présente note a pour objet de proposer un formulaire de renseignements destinés à accompagner l'envoi de prélèvements pour l'étude et le diagnostic rage sur chauves-souris, dans le cadre d'une étude relative à l'épidémiosurveillance de la rage des Chiroptères en France.

~/...

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <p>Préfets Directeurs départementaux des services vétérinaires</p>	<p>Pour information :</p> <p>Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt Inspecteurs généraux vétérinaires Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires Directeurs des écoles nationales vétérinaires Directeur de l'ENSV Directeur de l'INFOMA</p>

L'étude menée par l'AFSSA Nancy sur l'épidémiosurveillance de la rage des chiroptères en France, s'appuie sur le réseau de surveillance des chiroptères, constitué des directions départementales des services vétérinaires et des amateurs bénévoles adhérents à la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères – groupe chiroptères).

Les modalités de participation de la SFPEM – groupe chiroptères - au système d'épidémiosurveillance et notamment les modalités de collecte des chauves-souris trouvées mortes ou blessées ou conservées en collections ont été fixées dans un protocole d'accord passé avec l'AFSSA Nancy.

Ainsi, dans le contexte spécifique de cette étude, l'AFSSA Nancy a défini un modèle de fiche de commémoratifs destinée à accompagner chaque prélèvement de chauve-souris non suspecte de rage et n'ayant été à l'origine d'aucune morsure d'une personne. Cette fiche de recueil de renseignements qui doit être remplie par le chiroptérologue ayant pris en charge l'animal, sera expédiée avec le colis pré-affranchi contenant le matériel complet de conditionnement fourni par l'AFSSA Nancy.

Le chiroptérologue pourra adresser le colis avec la feuille de commémoratifs soit directement à l'AFSSA Nancy, soit par le biais de la direction départementale des services vétérinaires. Dans les deux cas, la direction départementale des services vétérinaires sera destinataire d'une copie des commémoratifs.

Toutefois, en cas de suspicion de rage ou s'il y a eu contamination humaine par morsure ou par tout autre contact, le cadavre de l'animal devra être accompagné impérativement par la feuille de commémoratifs figurant en annexe de la note de service DGAL/SDSPA/N.96/N°8173 et être acheminé vers le laboratoire agréé pour le diagnostic rage, sous la responsabilité de la direction départementale des services vétérinaires.

En cas de contamination, humaine le laboratoire de destination est l'Institut Pasteur de Paris ; dans le cas contraire, le laboratoire destinataire est l'AFSSA Nancy.

L'adjoint au sous-directeur de la santé  
et de la protection animales

Didier PERRE

**ENVOI D'UNE CHAUVE-SOURIS A L'AFSSA NANCY  
pour étude et diagnostic de rage**

**PROGRAMME D'EPIDEMIOSURVEILLANCE DE LA RAGE**

Fiche de commémoratifs destinée à être remplie par le chiroptérologue de la SFPEM ayant pris en charge l'animal

*N.B. : cet animal doit impérativement être acheminé via la Direction des services vétérinaires s'il y a eu risque de contamination humaine ou si l'animal présentait des signes pouvant évoquer la rage.*

**Expéditeur :**

Date d'expédition : ...../...../.....

**Espèce de chiroptère** .....

Détermination réalisée par :

Sexe :  mâle  femelle

**Origine :**

Commune : .....

Département : .....

**Animal :**

Capturé le : ...../...../.....

trouvé mort le : ...../...../.....

euthanasié le : ...../...../.....

**Personnes impliquées dans cette trouvaille** (autres que le chiroptérologue) :

**Commémoratifs** : Conditions de découverte de l'animal (au sein d'une colonie de x individus, animal isolé, mort après des soins, mortalité massive...) ; Hypothèses concernant la mort : pesticide ; accident de la route, autres analyses réalisées sur d'autres individus....

**Type de conservation et durée** : (ex : congelé 3 jours après la mort, puis conservé 1 an au congélateur à -20°C)

**Si vous souhaitez récupérer certaines parties de l'animal (crâne..), précisez-le :**